

5996/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 février 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 février 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Decision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil consultatif
européen pour la gouvernance statistique

E 17470



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 février 2023
(OR. en)

5996/23

ECOFIN 106
STATIS 13
UEM 28
INST 14

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 235/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique¹, et notamment son article 3, paragraphe 4,

vu l'avis de la Commission européenne,

¹ JO L 73 du 15.3.2008, p. 17.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 19 décembre 2019¹, le Conseil a nommé M. Priit POTISEPP membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ci-après dénommé "conseil") pour un mandat de trois ans à compter du 23 décembre 2019.
- (2) Le mandat de M. Priit POTISEPP a pris fin le 22 décembre 2022.
- (3) Conformément à l'article 3, paragraphe 4, de la décision n° 235/2008/CE, le mandat des membres du conseil est renouvelable une fois.
- (4) Afin d'assurer la continuité administrative ainsi que la continuité de son premier mandat, il convient de renouveler sans interruption le mandat de M. Priit POTISEPP, qui devrait être nommé pour un second mandat avec effet au 23 décembre 2022. Dès lors, la présente décision devrait entrer en vigueur d'urgence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 19 décembre 2019 portant nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (JO C 428 du 20.12.2019, p. 5).

Article premier

M. Priit POTISEPP est nommé membre représentant le Conseil au sein du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour un deuxième mandat de trois ans à compter du 23 décembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle est applicable à partir du 23 décembre 2022.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
